



## CONSEIL — 235<sup>e</sup> SESSION

### SIXIÈME SÉANCE

(Salle du Conseil, mercredi 11 juin 2025, 10 heures)<sup>1</sup>

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

#### SÉANCE PUBLIQUE

#### **Projet de note de travail de l'Assemblée – Développement des capacités et soutien à la mise en œuvre — Politique et activités**

1. Le Conseil reprend l'examen de ce point en se fondant sur la note C-WP/15701 (voir le résumé C-DEC 235/5).
2. Après examen, le Conseil :
  - a) constate avec satisfaction les résultats positifs obtenus par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre et par l'OACI au cours du dernier triennat pour ce qui est de l'appui aux États membres dans l'objectif d'assurer la sécurité, la sûreté, la durabilité et l'accessibilité de l'aviation civile mondiale et, à cet égard, souligne le rôle important du principe de l'unité d'action de l'OACI et du renforcement de la collaboration au sein de l'Organisation dans l'atteinte de ces résultats ;
  - b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15701, tel que révisé par le Comité de la coopération technique et du soutien à la mise en œuvre et figurant en appendice à son rapport verbal, sous réserve qu'y figurent les modifications supplémentaires décidées par le Conseil au cours de ses délibérations, aux paragraphes 1.6 et 1.7 de la note ainsi qu'au paragraphe 17 des considérants de l'appendice A et aux paragraphes 12 et 13 du dispositif de l'appendice B de la résolution, en vue de sa présentation à la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée.

#### **Projet de note de travail de l'Assemblée — Innovation en aviation**

3. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15702, laquelle contient un projet de note de travail de l'Assemblée qui rend compte des progrès accomplis par l'OACI dans la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée A40-27, *Innovation en aviation*. Dans la note, il est aussi proposé de mettre à jour ladite résolution. Le Conseil est aussi saisi de rapports verbaux du Groupe restreint sur l'innovation (SGI), de la Commission de navigation aérienne et du Comité de la gouvernance sur la question.

---

<sup>1</sup> La séance du Conseil a commencé à 12 heures, immédiatement après la clôture de la séance du Comité du climat et de l'environnement (CEC).

4. Après examen, le Conseil :
- a) remercie le Groupe restreint sur l'innovation, ainsi que le Secrétariat, de leurs efforts soutenus visant à faire avancer les travaux de l'Organisation sur l'innovation pendant le triennat actuel, comme suite à la résolution de l'Assemblée A40-27, *Innovation en aviation* ;
  - b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15702, tel que modifié par la Commission de navigation aérienne et le Comité de la gouvernance, un récapitulatif des modifications étant joint au rapport verbal de ce dernier, en vue de sa présentation à la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée.

### **États financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier 2024**

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15699, dans laquelle sont présentés les états financiers audités de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui rendent compte de la situation financière de l'OACI, ainsi que de la performance financière des projets et des activités gérés par l'OACI pour le compte de tiers. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité des finances sur la question et d'un exposé du Commissaire aux comptes.

6. Après examen, le Conseil :
- a) remercie les représentants du Contrôle fédéral des finances de la Suisse de l'exhaustivité du rapport ;
  - b) convient qu'en ce qui a trait aux états financiers audités de l'OACI pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la date limite de présentation au Conseil sera repoussée au 31 mai 2026 afin de tenir compte du temps supplémentaire prévu pour la clôture de l'exercice financier 2025, qui sera la première année de production des états au moyen du nouveau système de progiciel de gestion intégré, étant entendu que cela n'aura pas d'incidence sur l'examen des états financiers et du rapport du Commissaire aux comptes par le Comité des finances et le Conseil au cours de la 238<sup>e</sup> session ;
  - c) note avec satisfaction l'opinion sans réserve exprimée par le Commissaire aux comptes au sujet des états financiers de l'exercice 2024 de l'Organisation ;
  - d) approuve la présentation des rapports d'audit financier énumérés dans le résumé analytique de la note C-WP/15699 à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, en vue de leur approbation ;
  - e) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée figurant à l'appendice de la note C-WP/15699, ainsi que le projet de résolution connexe pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024, en vue de leur présentation à la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée.

### **Questions diverses**

#### **Séance informelle du Conseil**

7. Le Conseil note qu'il tiendra une séance informelle le vendredi 13 juin 2025, à 9 h 30, afin d'examiner des informations relatives à ses délibérations sur la note C-WP/15745, intitulée « Incidents répétés de brouillage radiofréquence du GNSS et leurs conséquences pour la sécurité et la sûreté de l'aviation civile internationale ». Il est entendu que la séance se tiendra à huis clos et qu'elle sera réservée aux membres du Conseil, compte tenu de la nature des informations qui y seront présentées.